



Arrêt maladie et demande de maladie professionnelle

Par Loute83

Bonjour.

Je suis en arrêt maladie pour opération canal carpien et coude ulnaire depuis le 19/09/25 avec 3 jours de carence.. en demande de maladie professionnelle en cours ma question est : si ma maladie professionnelle est reconnue est-ce que j'aurai un paiement rétroactif de la sécurité sociale ?